



COMMUNE DE

*Saint-Léger-de-Linières*

# LE PASS'ASSO

**pensez-y  
pour toute la famille !**

**Vous habitez Saint-Léger-de-Linières ?**

(Saint-Jean-de-Linières / Saint-Léger-des-Bois)

**Et vous avez un quotient familial inférieur à 749€ ?**

**---> Vous pouvez bénéficier du PASS'ASSO <---**

## LE PASS'ASSO c'est un ensemble de plusieurs offres :

- ▶ **1 adhésion gratuite d'un an pour toute la famille au Centre Social Intercommunal de St-Georges-sur-Loire + frais de dossier**, permettant l'accès aux Espaces Jeunesse et nombreuses animations.
- ▶ **1 activité sportive ou culturelle auprès d'une association communale ou intercommunale prise en charge par le CCAS à hauteur de 50% à 80% du prix de l'adhésion selon quotient familial**, dans la limite de 150€/pers. Valable pour chaque membre du foyer pour l'année scolaire en cours.
- ▶ **1 abonnement gratuit d'un an pour toute la famille à la bibliothèque « ABCD » du réseau Latulu à Saint-Léger-des-Bois.**
- ▶ **1 place gratuite dans l'année pour chaque membre de la famille, au choix parmi :**
  - > les spectacles et concerts organisés par CLAP (sauf spectacle de fin d'année),
  - > les séances de cinéma proposées par l'association Familles Rurales - Balad'images, salle Calebasse à Saint-Léger-des-Bois ou espace Galilée à Saint-Jean-de-Linières.
  - > le Musée ferroviaire des Amis du Petit Anjou, route de Bouchemaine à Saint-Jean-de-Linières.

### **Justificatifs à fournir :**

**pièce d'identité + livret de famille + attestation quotient -3mois + justificatif domicile -3mois.**

## **Contactez le CCAS**

social@saint-leger-de-linieres.fr

02 41 39 55 36

(selon horaires d'ouverture des mairies)

